

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 décembre 2021

RENFORÇANT LES OUTILS DE GESTION DE LA CRISE SANITAIRE - (N° 4858)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 562

présenté par

M. Pont

ARTICLE PREMIER

I. – À l’alinéa 40, après le mot :

« adapter »

insérer les mots :

« , notamment concernant leur entrée en vigueur, ».

II. – En conséquence, à la fin du même alinéa, supprimer les mots :

« y compris s’agissant de leur date d’entrée en vigueur, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.